

Environnement Intervention

Michel Botella

☎05.59.64.56.27

MB/EB 01/01

**Groupe Risques Majeurs  
S3PI Estuaire de l'Adour**

**n° 7**

**Réunion du 3/10/2001 15h**

**Mairie du Boucau**

**Présents :** liste des 21 participants en annexe

**Excusés :** M. IZAC, MAÏSICA

**Ordre du jour :** accueil de Madame la Présidente, CR de la réunion du 10/01/01, étude des risques sur le port, TMD et exercice incendie Raffinerie du Midi, réunion PPI Raff. du Midi et LBC du 25/06/01, plans de prévention - suite des travaux du GRM avec SIDPC 64 & 40, statut du secrétaire, questions diverses.

Madame Josette DUHART, Déléguée à l'environnement, représentant la Mairie du BOUCAU remercie les participants et indique le souhait de la municipalité de continuer les travaux du GRM/S3PI avec l'appui de M. BOTELLA.

Par rapport aux plénières, le GRM doit permettre d'insuffler des actions concrètes et efficaces du fait de la représentation équilibrée, de son nombre restreint et de son autonomie pour les sujets traités.

Un tour de table est effectué afin d'accueillir de nouvelles représentantes et nouveaux représentants des 4 municipalités.

Le CR du 10/ 01/01 est adopté.

**Etude des risques sur le port :**

Le Commandant TRISTANT indique que le bureau d'étude TECHNIP sera présent à la plénière du 17/10/01 pour la présentation de la 1ère phase et à qui les questions seront posées.

L'objectif est l'obtention d'un Plan Portuaire de Sécurité. Il est mis en place dans le cadre du décret du 18/07/01 (*règlement pour le transport et la manutention dans les ports maritimes des marchandises dangereuses*).

L'étude comporte trois phases : 1°) Etude des dangers, 2°) Analyse des interactions avec 10 scénarios d'accident et cartographie, 3°) Elaboration du PPS. Elle est supervisée par un Comité de suivi et un groupe de travail regroupant des entreprises, la CCI, les pompiers et la Capitainerie.

Sont concernés les différents secteurs de Tarnos, Boucau, le banc St Bernard, Anglet soufre et le plan d'eau.

Une étude particulière concerne l'entreposage des MD dans le port avec les calculs des risques en fonction des matières.

M. IVANDEKICS demande si cela a pour but de limiter les activités de stockage?

rép : pour l'instant on en est au niveau des calculs.

Mme DEQUEQUER demande pour quand est prévu la 2ème phase?

rép : dans 2 mois. Le BE a été réquisitionné par AZF à TOULOUSE, mais cela ne devrait pas occasionner de retard.

M. CLAVERIE rappelle que le port est dans la ville et fait observer, une fois de plus, que les associations n'ont pas été invitées à ces travaux.

Il est répondu, dans la discussion que soulève cette intervention que les élus représentent la population et que le port, ce sont les bateaux et l'industrie.

M. CLAVERIE émet son désaccord total sur ces interprétations des textes et de la pratique en la matière.

M. MILH demande quelles sont les entreprises maritimes qui participent à ce travail car le remorquage n'a pas été associé à ce jour ?

Le Commandant TRISTANT répond qu' il y en a 3 dont un manutentionnaire.

Le remorquage a reçu une lettre en mars dernier demandant de réserver le meilleur accueil au chargé d'étude, plutôt pour la 3ème phase.

Mme DEQUEQUER demande quel est le statut du stockage de soufre à Blancpignon ?

M. AMIEL indique que cette activité bénéficie d'une dérogation sur les pulvérulents.

A la demande de classement par le ministère, seules des activités annexes au stock de soufre ont été classées "déclaration" comme la chaudière pour le soufre liquide. M.AMIEL apportera plus d'informations lors de la prochaine réunion.

M. BOTELLA demande comment s'appliquera la loi de 76 à la cessation prévisible d'exportation du soufre?

M. AMIEL précise que l'activité est soumise à l'article 34 sur la remise en état du site après cessation d'activités.

Mme DEQUEQUER demande si l'étude des risques concerne tout le plan d'eau du port?

Le Commandant GEISLER répond que l'on en est au stade de voir dans les différentes phases ce qui apparaît nécessaire.

M. BOTELLA demande si la formation des personnels intervenant sur le port avec des exercices sont prévus tel que le stipule l'instruction de Matignon relative aux accidents maritimes majeurs ? (*Instruction du 02/04/01 relative à l'intervention des pouvoirs publics en cas d'accidents maritimes majeurs POLMAR MER et TERRE*).

Le Commandant TRISTANT répond que l'on a déjà dit ici, à plusieurs reprises, que l'on a eu des feux sur bateau et qu'ils ont été bien gérés, il en est de même dans les entreprises.

M.IVANDEKICS indique que d'une étude de danger découle un POI qui débouche sur un exercice.

M.AMIEL précise que ces exercices sont faits en vue de tester le POI et le Plan Particulier de Sécurité.

Mme la Présidente a noté que d'autres questions pourront être posées lors de la réunion du 17 et donne la parole au Commandant GEISLER.

#### TMD :

En préambule, le Commandant GEISLER fait un rappel du travail effectué dans le cadre du GRM avec le Capitaine Annik ROUL en 99 et 2000, puis d'une étude pour équiper le remorquage de matériel anti incendie pour attaque de feu sur navire. Il fait longuement état de son appréciation de l'efficacité des discussions du S3PI et formule des observations au secrétaire, relatives à ses propos le mettant en cause, par rapport au manque d'équipement anti incendie sur le port, lors de la réunion publique PPI Raffinerie du Midi/LBC de juin dernier. Il fait état de la Charte du S3PI relative au devoir de réserve et demande s'il y a une réponse au fait que le Sous Préfet a refusé de donner la parole à M.BOTELLA lors de la plénière de septembre 2001?

Le GRM enregistre sans commentaire sur ce sujet les propos du Commandant GEISLER.

Le Commandant GEISLER distribue à chaque municipalité un nouveau document relatif à la situation du transport des matières dangereuses.

M. IVANDEKICS invite le Commandant GEISLER à remettre au représentant du CADE celui qui lui est destiné.

M. AMIEL renouvelle sa position sur l'utilité des travaux du S3PI.

Mme BIRLES indique que les problèmes relatifs aux manques de moyens relèvent du Département et de l'Etat,

Mme DEQUEQUER reprend une observation du 1er document des pompiers relative au survol des zones à risques (*déjà évoquée dans les travaux précédents*), qui demeure un problème à suivre.

M. MILH fait état d'un montant de 1000 à 1200 KF pour l'équipement anti incendie dont il avait demandé l'étude aux pompiers concernant un projet de création d'un 2ème équipage pour un remorqueur polyvalent neuf.

M. BOTELLA fait circuler un document photographique relatif à deux pré-accidents concernant le TMD route, en avril et juin dernier. (*Porté en annexe*)

M. CHAPRIER proteste vivement sur ce document. La Raffinerie du Midi n'est pas en cause. Il n'y a pas eu d'accident.

M. BOTELLA regrette l'interprétation de M. CHAPRIER.

Il apporte au sein du GRM, comme cela s'est toujours opéré, des faits qui intéressent nos travaux et nos préoccupations depuis le début du GRM, en particulier celui du scénario en cas d'un accident TMD sur RD 309.

Comment opérera-t-on le détournement de la circulation sur l'axe Tarnos/Boucau, dont du TMD, comme nous l'avions observé lors du mouvement social d'ADA en 99 ? Sans oublier le principe d'un exercice. Ce sont des sujets qui relèvent des préoccupations et des recherches de solutions du GRM avec les services compétents, dont les SIDPC 64 et 40 qui sont invités à nos réunions sur des pistes de travail concrètes, comme l'utilisation organisée du pont Grenet, par exemple.

M. BOCCARDO revient sur la notion du devoir de réserve. La population est très consciente des différents dangers et s'exprime par le peu de moyens qui lui est donné. A Toulouse, cela fait longtemps que dans la population on ressentait les dangers, et pourtant? Comment peut-on pratiquer aujourd'hui, l'assistance à personnes en danger dans notre pays ?

Mme DARMENDRAIL retient que les pompiers ne semblaient pas être écoutés, elle souhaiterait, en tant que nouvelle élue, que le Commandant GEISLER lui indique ou cela bloque-t-il ? On ne peut en rester à cette situation,

Melle COURREGES demande comment la population peut elle être informée des risques ?

Mme DARMENDRAIL évoque la consultation des communes, relative à l'application de la loi littoral et des différentes implications en particulier au niveau des risques.

Mme la Présidente indique que toutes ces questions méritent d'être traitées et en particulier renouvelées en plénière.

Elle saisira les Sous - Préfets, Présidents du S3PI, sur un projet de Centre d'Information du Public sur la zone industrialoportuaire, que lui a présenté M. BOTELLA.

**Exercice incendie à la Raffinerie du Midi** : le Commandant GEISLER indique qu'il s'est déroulé dans les conditions habituelles,

M. AMIEL précise qu'un exercice est prévu une fois/an, avec la participation des pompiers,

M. CHAPRIER indique que tous les cadres des pompiers du BAB sont invités avant de faire l'exercice

M. COADOU dit qu'il existe une entreprise à 400 mètres des habitations, qui nous empoisonne et dont on n'arrive pas à se faire entendre. Lorsque l'on arrive à leur téléphoner, tout va bien chez eux ! *(Il s'agit de ADA)*.

Le Commandant TRISTANT fait état d'une étude de danger en cours. *(Vraisemblablement celle de LBC)*.

M. BOCCARDO demande si les axes routiers sont pris en compte dans l'étude sur le port ?

Le Commandant TRISTANT répond que c'est prévu dans la 2ème phase et que c'est au S3PI de faire avancer les choses. Il précise que le seul fait des investissements entraîne une étude de danger.

#### **Réunion PPI Raffinerie/LBC du 25.06.01**

M. CHAPRIER dit qu'il a été très content de cette réunion. Il est arrivé très motivé mais est plutôt mal reparti. Cette réunion qui était prévue pour un débat questions/réponses a complètement débordé du cadre.

La seule motivation des personnes présentes : parler de leur problème personnel.

Nous avons pourtant présenté les évolutions sur le dépôt, la plaquette a été distribuée et avons décidé d'organiser des journées portes ouvertes.

Mme DUHART précise que ce genre de réunion n'a jamais été organisée. Les gens ont répondu à l'invitation en "déballant" ce qu'ils ressentaient. En ce sens la réunion a eu le mérite d'exister. Votre Directeur Général est venu nous rencontrer et avons été d'accord pour dire qu'il y avait tout à gagner par la transparence.

ADA nous a également proposé des journées portes ouvertes.

M. CHAPRIER remarque que pour les enquêtes publiques les gens ne viennent pas non plus.

M. IVANDEKICS indique que LBC n'a guère été sollicité au cours de cette réunion.

Il est tout à fait d'accord sur la transparence et les journées portes ouvertes et visites qu'il pratique, entre autre, avec M. BOTELLA.

En ce qui concerne la plaquette, elle est certainement à reconsidérer.

A Toulouse, les gens, dans la panique, n'ont pas appliqué les consignes. Et comment se calfeutrer quand il n'y a plus de fenêtre, entre autre.

M. CHAPRIER dit que la réunion a duré 2h 30 et que les gens sont restés sur leur position.

M. CLAVERIE indique que la répétition est la mère de la pédagogie.

Ce que ressent M. CHAPRIER reflète le manque flagrant d'information sur les pollutions et les risques malgré l'existence du S3PI depuis 4 ans.

M. AMIEL rappelle que cette réunion était facultative et limitée à la sirène et à la plaquette.

Concernant l'étude d'impact d'ADA, 5 réunions préalables à l'enquête publique ont eu lieu avec les Associations. Il faut considérer que la réglementation s'accroît également.

M. BOCCARDO dit que les gens sont aussi désabusés. Ils ont subi durant des années les poussières de la cimenterie et aujourd'hui ça recommence avec ADA.

Mme DEQUEQUER pense que la DRIRE devrait communiquer différemment.

C'est elle, comme les autres administrations qui inspectent, qui devrait dire les choses.

Mme DUHART demande qui doit informer ?

M. BOCCARDO rappelle que le S3PI a ce rôle. Encore faut-il qu'il dispose de moyens et d'un permanent sur place. C'est au Sous Préfet, Président du S3PI de se prononcer clairement.

M. AMIEL rappelle que la Police des Installations Classées relève et agit pour le compte du Préfet.

Ce n'est pas aux élus de faire l'information.

M. CLAVERIE dit que l'information ne peut pas être improvisée.

Les élus ne connaissent pas ces domaines.

Ce qui relève aussi de leur formation comme l'a toujours rappelé l'ancien Président du GRM, élu lui-même, à l'époque.

M. BOTELLA, en tant que membre fondateur du CYPRES de Martigues 13, qui fêtera ses dix ans le mois prochain avec les 30 ans du S3PI Fos/Etang de Berre et auxquels il est invité par la DRIRE PACA, rappelle le bien fondé d'un Centre d'Information en prolongement du S3PI qu'il a déjà présenté lors de la Charte Portuaire en 97, puis dans la Charte Environnement BAB en 99.

Il propose ce projet, qui tient compte de l'expérience CYPRES, et son implantation sur St Bernard où la CABAB est propriétaire d'un immeuble, face au banc St Bernard, et qui se situe à l'épicentre des activités couvertes par le S3PI.

M. IVANDEKICS indique que dans le principe, les industriels sont favorables à tout ce qui touche à la formation et à l'information, avec des moyens qui ne seront pas ceux de Martigues, mais à notre échelle, en commençant ici, au niveau de l'organisation du GRM, car le bénévolat, ça ne peut pas durer longtemps.

M. le Lieutenant LYSSANDRE revient sur le Plan POLMAR Terre et la liaison avec le Groupe Risques Majeurs/S3PI qui lui apparaît opportune d'être traitée.

**Statut du secrétaire :** M. BOTELLA indique qu'il est disponible pour assumer la continuité du travail accompli depuis 98, mais que la situation de l'exécuter bénévolement ne peut se prolonger indéfiniment. C'est une situation qui nécessite une clarification. L'argument d'incompatibilité déontologique, pour l'exclure du Groupe Eau, qu'a utilisé M. LA PRAIRIE, en tant que DDE, très discutable selon lui, montre que le S3PI doit trouver une cohérence dans le sens de l'intérêt général.

M. AMIEL indique qu'il a proposé une position personnelle sur le sujet et qu'il n'en varie pas, et qu'à l'heure actuelle il se déroule une enquête sur le fonctionnement des S3PI.

Mme DEQUEQUER estime qu'il ne peut y avoir de suivi et d'organisation sans un travail de secrétariat avec les moyens adéquats.

M. CLAVERIE pense avoir compris que si il n'y avait pas de moyens M. BOTELLA, a juste raison, ne pourrait pas continuer à faire ce travail bénévolement. Qui du tour de table s'engage à faire le secrétaire et pas simplement la prise de note ? Lui, pas.

Melle COURREGE demande si M. BOTELLA pourrait assurer également le secrétariat du Groupe Eau.

La réponse est positive et s'entend sous l'angle de l'efficacité et de la logique en dehors de toutes autres propositions.

M. IVANDEKICS rappelle que le S3PI peut avoir des moyens du ministère au travers de la DRIRE AQUITAINE.

Mme la Présidente observe que le S3PI, mis en place par les pouvoirs publics, repose sur la volonté des gens d'y participer.

Y a-t-il une volonté politique d'aller plus en avant pour continuer notre travail, la question sera posée puisque elle n'a pas été réglée avec la réponse d'Anglet.

**Questions diverses:** M. AMIEL informe le Groupe RM, qu'il a découvert un stockage sans autorisation de 7118t d'engrais nitrés 3x15. Il a immédiatement demandé à l'industriel l'évacuation dans les conditions réglementaires de ce stockage.

Le Commandant TRISTANT indique que le 3x15 n'est pas classé matière dangereuse dans le règlement maritime.

M. AMIEL précise qu'au delà de 5000 t, le stockage de cette matière est classé SEVESO (ref : CR n°3).

D'autre part M. AMIEL nous informe qu'un des prochains axes de travail du S3PI portera sur la qualité de l'air.

Mme la Présidente conclut la réunion en remerciant tous les participants et propose la prochaine réunion pour le mercredi 16 janvier 2002 à 15h, même lieu.

Le secrétaire  
Michel Botella